

**République Française**  
**Commune de Domloup**  
**Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du vendredi 17 mars 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le vendredi dix-sept mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le dix mars 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Jérôme CHOPIN (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Laurent CLISSON (pouvoir à Catherine GUIBERT) Kevin DOFAL, Marie-Anne EON (pour à Sylvie FILATRE), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Sunita LE ROUX (pouvoir à Elodie RAYMOND), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Monsieur David EGASSE est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-17/03-11 Finances/ Approbation du Compte Administratif 2022/ Budget « Lotissement »**

**SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice	178 565.00 €
Recettes de l'exercice	19 029.94 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 159 535.06 €
Excédent reporté	159 535.06 €
Résultat d'investissement de clôture	0.00 €

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	31 621.25 €
Recettes de l'exercice	34 500.18 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 878.93 €
Excédent reporté	59 078.51 €
Résultat de fonctionnement de clôture	61 957.44 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2022 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

**Approuve** le Compte administratif 2022 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » tel que présenté ci-dessus.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

